



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le 02 NOV. 2022

Am Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions de préparation de la carte scolaire dans le département du Puy-de-Dôme.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement même de l'action engagée par l'Etat en matière éducative depuis 2017. Aussi ai-je réservé une attention particulière à votre démarche et pris connaissance avec le plus grand soin de la situation que vous décrivez.

L'élaboration de la carte scolaire résulte d'un processus de réflexion et de concertation mené tout au long de l'année, dans une logique de dialogue et d'anticipation. Cette dernière est en effet requise compte tenu des multiples variables à prendre en considération, du calendrier des rencontres entre les différentes instances qui toutes concourent à la définition de la carte scolaire et des incidences éventuelles sur les mouvements des professeurs.

Ainsi, après une première phase qui débute dès octobre par le recueil des prévisions d'effectifs scolaires et se poursuit par la répartition progressive des postes d'enseignants, s'ouvre une seconde période, de février à juin, consacrée à la consultation des élus et aux débats dans les comités et conseils compétents. Les organisations syndicales sont d'ailleurs également associées à cette concertation. Enfin, même si la décision définitive quant à la répartition des postes appartient au directeur académique des services de l'éducation nationale, les derniers ajustements peuvent être effectués en septembre, au regard des effectifs constatés au jour de la rentrée.

.../...

Monsieur André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07

Référence à rappeler : BDC/2022015843/SC/CE

Comme vous le savez, le projet de loi de finances 2023 se distingue par un investissement sans précédent en faveur de l'éducation nationale avec une croissance de 6,5 % des crédits de ce ministère. Le volontarisme affirmé du Gouvernement en faveur de la réussite de tous les élèves s'exprime notamment par la revalorisation du métier d'enseignant et le soutien à l'innovation pédagogique. De plus, le taux d'encadrement par élève continuera de s'améliorer dans le premier degré et sera maintenu dans le second degré. Cette politique ambitieuse permettra la limitation à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1, ainsi que la mobilisation de moyens en faveur de la transformation du collège et du développement des savoirs fondamentaux.

Outre la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, axe prioritaire de l'éducation nationale, l'action ministérielle s'est traduit par l'implantation en cette rentrée scolaire de 43 sections internationales au sein de collèges défavorisés contribuant à favoriser la mixité sociale. Les dispositifs des Cordées de la réussite, Vacances apprenantes et Devoirs faits témoignent également de la résolution de mon ministère à garantir à chaque élève les mêmes chances de réussite, où qu'il soit scolarisé.

De même, les expérimentations des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) et des Territoires éducatifs ruraux (TER), qui visent tous deux à combattre les disparités économiques ou géographiques, seront étendues. Près de 9 millions d'euros sont inscrits dans le projet de loi de finances 2023 pour ces dispositifs. Ainsi, 67 TER, qui s'attachent à conforter les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, selon une stratégie adaptée aux territoires ruraux, ont été déployés en 2022. Il est prévu une extension progressive de ce dispositif aux autres académies. Un TER existe d'ailleurs déjà dans le Puy-de-Dôme, sur les communes de Chavanon, Sancy et Artense, afin d'accompagner chaque élève en fonction de ses besoins.

Je constate également avec plaisir que votre département s'est montré particulièrement dynamique avec l'ouverture de cinq internats d'excellence aux thématiques attractives. Chacun de ces établissements a élaboré son projet éducatif, en collaboration étroite avec les services académiques, et a bénéficié à ce titre d'un soutien de l'État et du département. La répartition géographique des internats d'excellence offre donc un maillage territorial équilibré et contribue ainsi à l'égalité des chances des jeunes Puydômois.

Enfin, soyez assuré que les services académiques du rectorat de Clermont-Ferrand se montreront particulièrement attentifs dans le cadre de la préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2023. Je vous réaffirme l'importance que notre ministère attache au bien-être et à la réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales ou territoriales et vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération.



Pap NDIAYE